Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 27 Rabiaa I 1443
2 Novembre 2021

N° 100

37ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **2420**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **2426**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **2431**
Homologation de résolutions **2431**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **2431**
Avis aux créanciers..... **2435**
Convocations
Sociétés anonymes **2436**
Actes Administratifs
Avis au public **2438**
Divers
Avis au public..... **2438**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Désignation d'un nouveau Directeur Général

Société TUNIS CENTER S.A

Capital : 10 000 000 dinars

Siège social : 4, Rue de Grèce 1000 Tunis

Identifiant Unique : 0033245A

CNSS : 220915-46

Suivant l'extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la Société Tunis Center S.A du 12 octobre 2021, enregistré à la recette des finances Rue Ghandi Tunis en date du 20 octobre 2021, Enregistrement n°21804313 Quittance n°69211, Madame Asma Chedly a été nommée Directrice générale de la société à partir du 14 octobre 2021 jusqu'à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2022.

Deux exemplaires dudit extrait du procès-verbal ont été déposés au Registre National des Entreprises de Tunis le 21 octobre 2021 sous le n°2021102094.

2021T00995SANB2

Notice

Au sens de l'article 164 du code des sociétés commerciales

Augmentation de capital suite à une réduction de capital à zéro (coup d'accordéon)

SOCIETE ZITOUNA TAMKEEN - I.M.F

Société anonyme

Au capital de 20.000.000 Dinars divisé en 20.000.000 actions de Un dinars chacune

Siège social : Immeuble Zitouna Tamkeen, zone industrielle Nord-Ouest (Kheireddine) Les Berges du Lac Nord - 1053 Tunis, Tunisie

Matricule Fiscal : 1432352G/P/M/000

ID RNE : 1432352G

- La société est une institution de microfinance selon les mécanismes et modalités des finances islamiques conformément au Décret-loi n°2011-117 du 5 novembre 2011 portant organisation de l'activité des institutions de microfinance.

- La durée de la société est fixée à 99 ans à compter de la date de son immatriculation au registre de commerce.

- Tout actionnaire a le droit d'assister et de voter aux assemblées générales sur simple justification de son identité et pourvu qu'il ait libéré tout versement exigible des actions dont il est propriétaire.

- Chaque membre de l'assemblée générale dispose d'un nombre de voix égal au nombre d'actions qu'il détient ou représente

- Répartition des résultats :

Réserve légale : 5% au moins sont prélevées sur les bénéfices nets majorés des résultats reportés des exercices précédents.

Sur le solde des bénéfices, l'assemblée générale annuelle a le droit, sur proposition du conseil d'administration, de décider le prélèvement des sommes qu'elle juge convenables pour être rapportées à nouveau sur l'exercice suivant.

- En cas de liquidation, toutes les valeurs provenant de la dissolution après l'extinction du passif serviront d'abord à rembourser aux actionnaires le capital versé non amorti le surplus est réparti également entre tous les actionnaires

- Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30 septembre 2021 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er Bureau Tunis en date du 13/10/2021 sous le n° 21706452 et quittance n°8376, dont un exemplaire original a été déposé au registre national des entreprises, le 21 octobre 2021 sous le n°AC011482021, il a été décidé ce qui suit :

- Sous les conditions suspensives de l'obtention de l'agrément visé à l'article 14 du Décret-loi n°2011-117 du 5 novembre 2011 portant organisation de l'activité des institutions de microfinance et l'adoption de la deuxième résolution relative à l'augmentation du capital, la réduction du capital social par voie de diminution du nombre des actions et l'annulation subséquente de 20 millions actions d'une valeur nominale d'un dinar chacune par absorption de vingt millions de dinars des pertes sociales inscrites dans le compte «résultats reportés»

- L'augmentation du capital de trois millions sept cents cinquante mille trois cents quinze (3.750.315 D) dinars pour le porter de zéro dinar (0 DT) à trois millions sept cents cinquante mille trois cents quinze (3.750.315 D) dinars.

Cette augmentation s'effectuera, sans prime d'émission, par la création de trois millions sept cents cinquante mille trois cents quinze (3 750 315) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un dinar (1,000 D) chacune, qui seront toutes souscrites en numéraires et dont la libération devra être effectuée intégralement à la date de la souscription quinze (15) jours au plus tard à partir du 6ème jour après la publication de la présente notice au Journal Officiel de la République Tunisienne JORT.

- Les souscriptions pourraient être libérées, soit au moyen de versements en espèces soit par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la société.

- Cette augmentation de capital à la quelle pourront souscrire tous les actionnaires de la société, tant à titre irréductible, sur la base de leurs droits préférentiels de souscription existant avant la réduction du capital à zéro qu'à titre réductible, ne prévoit aucune suppression de droit préférentiel de souscription.

- La parité de souscription des actions à titre irréductible est calculée selon la formule suivante :

Actions à souscrire à titre irréductible = le nombre entier (actions détenues par l'actionnaire / nombre des actions constituant le capital soit 20 000 000) x 3 750 315 actions.

Seuls les actionnaires détenant une seule action auront droit à la souscription d'une seule action à titre irréductible.

- Les rompus d'action doivent être regroupés. Le droit préférentiel de souscription relatif à ces rompus doit être négocié entre les différents titulaires et distribués selon leur accord.

- La souscription à titre réductible est réservée aux actionnaires qui ont exercé pleinement leur droit préférentiel de souscription et leur permet de souscrire à un nombre d'actions additionnel dépassant celui auquel ils ont droit en vertu du droit préférentiel de souscription. Cette souscription additionnelle porte sur les actions non souscrites intégralement ou partiellement par certains actionnaires n'ayant pas exercé leur droit préférentiel de souscription. Elle sera réalisée dans la limite du nombre disponible d'actions et seront distribuées entre les différents actionnaires qui auront souscrit un nombre d'actions supérieur à celui qu'ils pouvaient souscrire à titre préférentiel, proportionnellement à leur part dans le capital et dans la limite de leurs demandes.

- Les actions nouvelles seront soumises à toutes les dispositions statuaires et assimilées aux actions anciennes et jouiront des mêmes droits à compter de la réalisation de l'augmentation du capital. Les fonds provenant des versements seront déposés à Banque ZITOUNA agence Siège au Kram au compte indisponible n°25000000000093667765 ouvert au nom de la société Zitouna Tamkeen.

- Le dernier délai de souscription est fixé quinze (15) jours au plus tard à partir du 6ème jour après la publication de la présente notice au Journal Officiel de la République Tunisienne JORT. Chaque actionnaire pourra, dans ce délai, exercer son droit préférentiel de souscription. Il devra mentionner dans le formulaire unique du bulletin de souscription qui lui sera remis par Mr le Président de l'AGE du 30 septembre 2021, le nombre des actions qu'il souscrira à titre irréductible ainsi que le nombre des actions qu'il souscrira à titre réductible. Dépassé le délai de souscription susmentionné, aucune souscription ne pourra être acceptée à quelconque titre que ce soit.

- Les bulletins de souscription doivent être remis en original, dans le délai de souscription susmentionné, entre les mains de Monsieur le président de l'AGE du 30 septembre 2021 à l'adresse suivante : Avenue de la Bourse immeuble Zitouna Takaful Les jardins du lac 1053 Tunis à peine de nullité de la souscription.

- La libération est constatée par la remise entre les mains de Monsieur le président de l'AGE du 30 septembre 2021, outre le bulletin de souscription y afférent, d'un chèque libellé du montant intégral de la souscription ou d'un document prouvant le versement (ou le virement) dudit montant dans le compte indisponible précité.

- La libération intégrale des actions souscrites (à titre irréductible et réductible) doit être réalisée avant l'extinction du délai de souscription susmentionné et ce, à peine de nullité totale de la souscription.

2021R02637SANB2

Réduction du capital social

Société Clinique El Amen la Marsa S.A

Société anonyme

Au capital de 3.503.850,000 dinars

Siège social : 15 avenue de la République, 2078 La Marsa - Tunis

Identifiant unique : 0082736N

RC : B144751996

CNSS : 00142371-72

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 4 Août 2021 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau Tunis, en date du 9 septembre 2021 sous le n°21505547 quittance n°M007277 dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises sous n°202190864 en date du 15 septembre 2021 il a été décidé ce qui suit :

1. De réduire le capital social pour le ramener de quatre millions neuf cent trente cinq mille dinars (4.935.000,000 Dt) à trois millions cinq cent trois mille et huit cent cinquante dinars (3.503.850,000 Dt) soit une réduction d'un million quatre cent trente et un mille et cent cinquante dinars (1.431.150,000 Dt) et ce par la diminution de la valeur nominale de l'action de cent (100) Dinars à soixante et onze (71) Dinars chacune. L'objectif de cette réduction est d'absorber une partie des pertes antérieures et de se conformer aux dispositions de l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales.

2. Mettre à jour l'article 6 des statuts de la société relatif au capital social,

3. Déléguer au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser cette réduction du Capital, d'en fixer les modalités, d'en constater la réalisation et de procéder à la modification corrélative des statuts.

4. Pouvoirs.

2021R02645SANB2

Réduction du capital social

Société Clinique El Amen Mutuelleville

Société anonyme

Au capital de 6.206.200, 000 DT

Siège social : 20 Rue Aziza Othmana, Mutuelleville - Tunis

Identifiant unique : 0341832F

RC : B127241997

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 3 Août 2021 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau Tunis, en date du 9 septembre 2021 sous le n°21505546 quittance n°M007276 dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises sous n°202190863 en date du 15 septembre 2021 il a été décidé ce qui suit :

1. De réduire le capital social pour le ramener de onze millions deux cent quatre vingt quatre mille dinars (11.284.000,000 Dt) à six millions deux cent six mille et deux cent dinars

(6.206.200,000 Dt) soit une réduction de cinq million soixante dix sept mille et huit cent dinars (5.077.800,000 Dt) et ce par la diminution de la valeur nominale de l'action de cent (100) Dinars à cinquante-cinq (55) Dinars chacune.

L'objectif de cette réduction est d'absorber une partie des pertes antérieures et de se conformer aux dispositions de l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales.

2. Mettre à jour l'article 6 des statuts de la Société relatif au capital social,

3. Déléguer au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser cette réduction du Capital, d'en fixer les modalités, d'en constater la réalisation et de procéder à la modification corrélative des statuts.

4. Pouvoirs.

2021R02646SANB2

Réduction du capital social

Société Clinique El Amen Nabeul

Société anonyme

Au capital de 12.494.020,000 DT

Siège social : Immeuble Emeraude Center les jardins du Lac, les Berges du Lac - Tunis

Identifiant unique : 1236886N

RC : B3141752012

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 4 Août 2021 enregistré à la recette de l'Enregistrement des actes de sociétés 1er bureau Tunis, en date du 9 septembre 2021 sous le n°21505542 quittance n°M007265 dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises sous n°202190859 en date du 15 septembre 2021 il a été décidé ce qui suit :

1. De réduire le capital social pour le ramener de dix sept millions huit cent quarante huit mille et six cent dinars (17.848.600,000 Dt) à douze millions quatre cent quatre vingt quatorze mille et vingt dinars (12.494.020,000 Dt) soit une réduction de cinq millions trois cent cinquante quatre mille et cinq cent quatre vingt dinars (5.354.580,000 Dt) et ce par la diminution de la valeur nominale de l'action de dix (10) Dinars à sept (7) Dinars chacune. L'objectif de cette réduction est d'absorber une partie des pertes antérieures et de se conformer aux dispositions de l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales.

2. Mettre à jour l'article 6 des statuts de la Société relatif au capital social.

3. Déléguer au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser cette réduction du Capital, d'en fixer les modalités, d'en constater la réalisation et de procéder à la modification corrélative des statuts.

4. Pouvoirs.

2021R02647SANB2

Réduction du capital social

Société Clinique El Amen Gafsa S.A

Société anonyme

Au capital de 3.180.000,000 DT

Siège social : Immeuble Emeraude Center Les jardins du Lac, Les Berges du Lac - Tunis

Identifiant unique : 0640944D

RC : B198751998

CNSS : 113601-14

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 5 août 2021 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau Tunis, en date du 9 septembre 2021 sous le n°21505549 quittance n°M007279 dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises sous n°202190866 en date du 15 septembre 2021 il a été décidé ce qui suit :

1- De réduire le capital social pour le ramener de quatre million sept cent soixante dix mille dinars (4.770.000,000 Dt) à trois million cent quatre vingt mille dinars (3.180.000,000 Dt) soit une réduction d'un million cinq cent quatre vingt dix mille dinars (1.590.000,000 Dt) et ce par la diminution de la valeur nominale de l'action de quarante cinq (45) Dinars à Trente (30) Dinars chacune. L'objectif de cette réduction est d'absorber une partie des pertes antérieures et de se conformer aux dispositions de l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales.

2- Mettre à jour l'article 6 des statuts de la Société relatif au capital social,

3- Déléguer au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser cette réduction du Capital, d'en fixer les modalités, d'en constater la réalisation et de procéder à la modification corrélative des statuts.

4- Pouvoirs.

2021R02648SANB2

Réduction du capital social

Société Amen Santé S.A

Société anonyme

Au capital de 85.339.575,000 DT

Siège social : Immeuble Emeraude Center, Les Jardins du Lac, Les Berges du Lac, 1053, Tunis

Identifiant unique : 1126056 T

RC : B24188932009

CNSS : 311274-01

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 20 septembre 2021 enregistré à la recette de l'Enregistrement des actes de sociétés 1er bureau Tunis, en date du 11 octobre 2021 sous le n°21506346 quittance n°M008248 dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises sous n°2021103496 en date du 26 septembre 2021 il a été décidé ce qui suit :

1. De réduire le capital social pour le ramener de quatre vingt quatorze millions huit cent vingt et un mille et sept cent cinquante dinars (94.821.750,000 Dt) à quatre vingt

cinq millions trois cent trente neuf mille cinq cent soixante quinze dinars (85.339.575,000 Dt) soit une réduction de neuf millions quatre cent quatre vingt deux mille cent soixante quinze dinars (9.482.175,000 Dt) et ce par la diminution de la valeur nominale de l'action de dix (10) Dinars à neuf (9) Dinars chacune. L'objectif de cette réduction est d'absorber une partie des pertes antérieures et de se conformer aux dispositions de l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales.

2. Mettre à jour l'article 6 des statuts de la Société relatif au capital social,

3. Déléguer au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser cette réduction du Capital, d'en fixer les modalités, d'en constater la réalisation et de procéder à la modification corrélative des statuts.

4. Pouvoirs.

2021R02649SANB2

Notice d'information

Augmentation de capital

"DEEPERA SOLUTIONS"

Société Anonyme

Au Capital de 205.000 Dinars

Siège social : Résidence océane, N° A46, centre urbain nord

RNE : 1619698P

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 14/10/2021 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau Tunis en date du 25/10/2021 Quittance n°M008689 enregistrement n° 21506719 dont une copie a été déposée au Registre National des Entreprises sous le n° AC011502021 le 26/10/2021, il a été décidé d'augmenter le capital de la société en numéraire de deux cent vingt mille (220.000) Dinars pour le porter de deux cent cinq mille (205.000) dinars à quatre cent vingt-cinq mille (425.000) dinars par l'émission de quatre mille cinq cent cinquante-six (4556) actions de cinq (5) Dinars chacune à souscrire et à libérer totalement en numéraire avec une prime d'émission totale de cent quatre-vingt-dix-sept mille deux cent vingt (197.220) dinars à incorporer totalement au capital.

Les souscriptions des actions seront effectuées pendant un délai de quinze (15) jours à compter de la parution de la présente notice au JORT avec possibilité de clôture anticipée.

2021R02650SANB2

Réunion du conseil d'administration du 13/9/2021

BANQUE TUNISO KOWEITIENNE

S.A au capital de 200.000.000 dinars

Siège social : 10 BIS Avenue Mohamed V 1001 Tunis

RNE 0012357S

En vertu du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration de la Banque Tuniso Koweitienne tenu le mardi 13 septembre 2021 à 10 heures, enregistré à la recette des finances en date du 30 septembre 2021 sous le n°21803177, Quittance n°62309 et son dépôt au registre de la RNE sous le numéro 2021101448 en date du 20/10/2021, il a été décidé ce qui suit :

1. La constatation de la réalisation de la cession à Etablissement MT Elloumi SA (l'Acquéreur) de la participation de BPCE International et Outre-Mer SA dans le capital de la BTK ;

2. La constatation des démissions d'administrateurs et la cooptation de nouveaux administrateurs en leur remplacement, et ce pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2023 à l'effet de statuer sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2022 :

- Démission de Monsieur Boris Joseph de ses fonctions de membre et vice-président du Conseil d'administration et président du Comité de nomination et rémunération, et cooptation de Monsieur Faouzi Elloumi en qualité d'administrateur en son remplacement;

- Démission de BPCE International et Outre-Mer S.A représentée par Monsieur Jean-Marc DAUTRIAT de ses fonctions de membre du conseil d'administration et membre du Comité Permanent d'Audit interne, et cooptation de Monsieur Hichem Elloumi en qualité d'administrateur en son remplacement;

- Démission de Monsieur Gonzague de Villèle de ses fonctions de membre du conseil d'administration et membre du Comité des risques, et cooptation de Madame Salma Elloumi Rekik en qualité d'administratrice en son remplacement;

- Démission de Monsieur Yvan de la Porte du Theil de ses fonctions de membre du conseil d'administration et membre du Comité Permanent d'Audit interne, et cooptation de madame Naama Elloumi Ben Chaabane en son remplacement;

- Démission de Monsieur Xavier Féraud de ses fonctions de membre du conseil d'administration et membre du comité des risques, et cooptation de Monsieur Elyes Rekik en qualité d'administrateur en son remplacement;

- Démission de Monsieur Mohamed Kallala de ses fonctions d'administrateur et Président du conseil d'administration de la BTK, et cooptation de Monsieur Kays Elloumi en qualité d'administrateur en son remplacement;

3. La désignation de Monsieur Faouzi Elloumi au poste de Président du Conseil d'administration pour la durée de son mandat d'administrateur;

4. La désignation de Monsieur Hichem Elloumi et de Madame Salma Elloumi Rekik aux postes de Vice-présidents du Conseil d'administration pour la durée de leur mandat d'administrateurs;

5. La recomposition des comités;

6. La démission de Monsieur Philippe WATTECAMPS de ses fonctions de Directeur Général, et nomination de Monsieur Lassaad Ben Romdhane dans la fonction de nouveau Directeur Général et ce jusqu'au 31 décembre 2021.

2021R02670SANB2

Société MULTILAB

SA au capital 346 200 DT

Siège social : Rue de l'argent ZI El Bousten Soukra

RC : B139412000

MF : 741267ZAM000

Suivant le PV du conseil d'administration du 15 juillet 2021, enregistré à la recette des finances de Rue de Paradis Ariana sous le n°21705953, quittance n°67803 du 27 août 2021 a été décidé de :

- Nommer Mme Ines Battikh Président Directeur Général pour la durée de son mandat d'administrateur (2021-2022-2023)

Dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises d'Ariana le 26 octobre 2021 sous le numéro 2021103406.

2021R02671SANB2

Société MULTILAB

SA au capital 346 200 DT

Siège social : Rue de l'argent ZI El Bousten Soukra

RC : B139412000

MF : 741267ZAM000

Suivant le PV de l'assemblée générale ordinaire du 15 juillet 2021, enregistré à la recette des finances de Rue de Paradis Ariana sous le n°21705954, quittance n°67806 du 27 août 2021 a été décidé de :

- Approbation des états financiers de l'exercice 2020

- Nommer la société UNIVERSAL CONSULTING en qualité de commissaire aux comptes pour une durée de trois ans (2021-2022-2023).

Nommer :

- Mme Ines Battikh

- Mlle Aida Ezzohra Oueslati

- Mlle Alya Oueslati

- Mr Rachid Ben Mustapha

En qualité d'administrateurs pour une durée de trois ans (2021-2022-2023).

Dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises d'Ariana le 26 octobre 2021 sous le numéro 2021103400.

2021R02672SANB2

STE HERBIOTECH AROMA SA

Capital social : 3.587.370 DT

Siège social : Z.I Bouarada 2 Lot A26 6180 Siliana

MF : 1212924Y

RC : B24150572011

Suivant le PV de l'assemblée générale extraordinaire en date du 8/10/2021 enregistré à la recette des finances de Bouarada le 14/10/2021 sous le n°21701076 quittance n°M013106, dont un exemplaire a été déposé au bureau de Registre National des Entreprises de Siliana le 27/10/2021 sous le n°AC121512021

- L'augmentation du capital actuellement fixé à 3.587.370 Dinars, divisé en 358.737 actions de 10 dinars chacune, d'une somme de 450.920 dinars majorée d'une prime d'émission de 589.172,072 dinars pour porter le capital de 3.587.370 TND à 4.038.290 dinars, et ce par l'émission de 45.092 actions nominatives nouvelles de 10 DT de valeur nominale chacune à émettre et à libérer intégralement en numéraire lors de leur souscription.

- Suppression du droit préférentiel de souscription réservé aux actionnaires au profit de FCPR AZIMUTS titulaire du MF n°1517790T géré par la société Capsa Capital Partners.

- La valeur des actions souscrites sera déposée au compte indisponible ouvert auprès de la Banque UBCI, Agence Mégrine, sous le n°11002000337608378845.

Il a été décidé :

- Modification des statuts de la société selon les dispositions du PV de l'assemblée générale extraordinaire du 8/10/2021

- Le délai du droit de souscription a été fixé à 15 jours à compter de la date de la publication de la présente notice au journal officiel de la République Tunisienne avec la possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai.

2021R02673SANB2

Nomination d'un commissaire aux comptes pour les exercices

2021-2022 et 2023

STE SNIT SUD

Av Commandant Béjaoui Sfax

Identifiant unique : 0011661T

En vertu du PV de la réunion de l'assemblée générale de la STE SNIT SUD tenue le 01/7/2021, enregistré à la recette d'enregistrement des actes de sociétés de Sfax le 15/7/2021 sous n°21803806, quittance n° M004082 et dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises le 28/7/2021 sous n°202164786, il a été décidé la nomination de la Sté FIDUCIA Consultancy représentée par son gérant Mr Walid Ben Ahmed en tant que commissaire aux comptes de la société pour les exercices 2021-2022 et 2023.

2021X01224SANB2

Liquidation de la société et nomination d'un liquidateur

Ajroudi Agricole et Développement

SA au capital de 1 000 000 Dinars

Siège social : Immeuble Sawarby Lot A25 Centre Urbain Nord - Tunis

Identifiant Unique : 1701549S

Suivant le PV de l'assemblée générale extraordinaire du 22 Juillet 2021, enregistré à la recette des finances de Charguia, le 11 octobre 2021 sous le n°21506353, quittance n°8257, dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du registre national des entreprises de Tunis le 26/10/2021, sous le n° 2021103648, les actionnaires ont décidé de procéder à la liquidation anticipée à l'amiable de la société et de nommer Mr Walid Chtara en qualité de liquidateur ayant les pouvoirs les plus étendus.

Avis est donné aux créanciers pour produire leurs créances entre les mains du liquidateur au siège social de la société et ce dans les 30 jours qui suivent la date de publication du présent avis.

2021402608SANB2

Nomination du responsable

De TTPC TUNISIAN BRANCH

TransTunisian Pipeline Company (TTPC)

Siège social : Centre Urbain Nord 1082 Tunis

Identifiant Unique : 088993F

M.F. : 889963F/N/M/000

CNSS : 320286-89

En vertu du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration en date du 16 décembre 2020, enregistré à la recette des finances de la Charguia - Tunis le 23 septembre 2021, sous le numéro 21807773 quittance numéro M91263, dont un exemplaire a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises le 29 septembre 2021 sous le numéro 202195635, il a été décidé de nommer Mr Marco LOPRETE Responsable de TTPC Tunisian Branch en remplacement de Mr Alberto PEDRAZZINI et exercera les pouvoirs qui lui sont conférés dans le respect de la Loi et des Statuts de la société.

2021402609SANB2

Van Laack Tunisie - S.A.

Société anonyme

Au capital de 50.000,000 Dinars

Siège social : Ennasr 2 - Ariana

R.N.E : 1025857K

MF : 1025857K/A/M/000

CNSS : 264958-51

Aux termes des délibérations de l'assemblée générale Mixte du 17 septembre 2021, selon procès-verbal enregistré à la recette des finances Menzah 6 le 21 octobre 2021, enregistrement n°21706401 et quittance n°97990, déposé au Registre National des Entreprises le 27 octobre 2021 sous le n° 2021103875, il appert que l'Assemblée a décidé de :

1. Approuver les comptes de l'exercice clos le 30/4/2021.

2. Transférer le siège social à l'Avenue Hédi Nouira, Immeuble PRIMAVERA II, App MB4, Ennasr 2, Ariana.

3. Mettre à jour les statuts.

2021402617SANB2

Société Générale d'Informatique et de Services - GEISER - S.A

Au capital de 680.000 Dinars

Siège social : 14 Rue du commerce Z.I. Charguia 1

RNE : 0030564A

M.F : 0030564A

Il appert du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 27/9/2021, qu'il a été décidé ce qui suit :

1/ Monsieur Mounir Ben Fredj a été coopté en tant qu'Administrateur de la société Générale d'Informatique et de Services - GEISER- S.A pour une période de 3 ans.

2/ Monsieur Mounir Ben Fredj a été nommé Président Directeur Général de la société Générale d'Informatique et de Services - GEISER- S.A pour toute la période de son mandat d'administrateur.

Dépôt : Il a été déposé un exemplaire dudit procès-verbal au Registre National des Entreprises le 19/10/2021 sous le n°2021101109.

2021402619SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

SOCIETE GLOBE

SARL au capital de 224.000 Dinars

Matricule Fiscal : 098842/M

Suivant P.V daté du 15/02/2021 enregistré à la recette des finances Cité Ettadhamen le 26/10/2021 quittance n°M066546 enregistrement n° 21704481 il a été décidé de renouveler la nomination de Monsieur Nouri Guidri comme gérant de la société pour une durée de 6 ans avec les pouvoirs les plus étendus.

Une copie du PV a été déposée au registre national des entreprises en date du 28/10/2021 sous le n° 2021104150.

2021T01000SRLB2

Sté Best Technologie équipement SARL

Capital social : 5.000 DT

Siège social : 10, Rue 6945 cité Intilaka 2092 El Menzah Tunis

MF : 1135536 G/B/M/000

RC : B0137412010

Suivant PV de l'assemblée générale extraordinaire en date du 4/3/2014 enregistré à la recette des finances d'El Manar le 17/3/2014 sous le n°14500621 quittance n°M013894, dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de première instance de Tunis le 19/3/2014.

Il a été décidé :

L'augmentation du capital de la société de cinq Mille dinars (5.000 d) pour le ramener à dix mille dinars (10.000.000 d).

2021R02655SRLB2

Dissolution de société

Nomination d'un liquidateur

Société LUXURY BRAND DIFFUSION «LB Diffusion» SARL

Rue du Lac Mâlaren Immeuble Iris Boutique n°3 Les Berges du Lac Tunis

MF / Identifiant unique : 01144386M

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 3/5/2021, enregistré à la recette des finances le Lac Tunis le 25 mai 2021 sous le n°11509301, quittance n°M039756 dont un exemplaire a été déposé au registre National des Entreprises le 21/09/2021 sous le n°202192530, il a été décidé :

- La dissolution anticipée de la société.

- La nomination de Madame Lilia Bouzguenda en tant que liquidateur de la société.

La désignation du siège de la liquidation à Rue du Lac Mâlaren Immeuble Iris Boutique n°3 Les Berges du Lac Tunis.

2021R02668SRLB2

Vente et attribution de toutes les actions

SOCIETE TUNISO-ITALIENNE DE FRIPERIE ET EFFILOCHAGE

"STIFE"

Société SARL

Capital : 300.000 D

Suivant le procès-verbal d'une assemblée générale extraordinaire en date du 20/11/2017 et enregistré à la recette des finances rue alkhawarijzmi Kairouan le 3/02/2021 sous le numéro 21700442 concernant vente et l'attribution de toutes les actions de Mr Chokri Chniti 1800 actions de la société STIFE située à la zone industrielle Elbaten Kairouane, son matricule fiscal 0620975A au profit de Mr Maamer Arraki et enregistré au centre national du registre des entreprises le 5/3/2021 sous le numéro 202119532.

2021402602SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Avis

Suivant acte S.S.P du 27/8/2021 enregistré à la recette des finances rue El Jazira le 01/10/2021, quit M058823, enreg 81202744, M Karim Bhar C.I.N n°05441437, rue Boubaker Erazi Mégrine a cédé le fonds de commerce exploité dans le local 65 Souk Liblat Tunis, avec ses éléments corporels et incorporels à M Samir Bachaouch C.I.N n°04161379, 65 rue Souk Liblat Tunis.

Les oppositions au montant de la cession seront adressées au cabinet Maître Abdellatif Bhar sis à 6 rue d'Alger Tunis dans les 20 jours qui suit l'apparition au JORT.

Cette annonce est apparue aux journaux Chourouk et Le Quotidien du 13/10/2021.

2021T00996FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé, en date du 7 octobre 2021 enregistré à la recette des finances El Manar le 22 octobre 2021, sous le n°21202548, Quittance n°M060095 Mr. Amri Rami a vendu à Mr. Moumen Bellahsen la totalité du fonds de commerce (exploité comme Play Station) sis au Résidence MAG CAPI Manar I - 2092 avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront reçues dans les délais légaux au local sis à la Résidence MAG CAPI Manar 1 - 2092.

Cet article a été publié au journal quotidien "Echourouk" du 27 octobre 2021.

2021T00998FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon un acte sous seing privé rédigé par Maître Riahi Amara avocat à Béja en date du 14 octobre 2021 enregistré à la recette des finances de Béja sous le n°21205554 reçu n°M045579 le 19 octobre 2021 les nommés : Monsieur Rachid Bouali a vendu à Monsieur Nejib Abbassi la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels du local commercial situé à la zone industrielle route Tabarka - Béja, destiné au Réparation de voitures et camions de toutes sortes et vente de pièces détachées d'occasion.

Toute opposition devra se faire auprès de l'avocat rédacteur de l'acte à son bureau situé à l'avenue de France Béja.

Cette annonce a été déclarée au journal Echourouk et le Quotidien le 22 octobre 2021.

2021T01001FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé datant du 3/8/2021 enregistré à la recette des finances cité Ettadhaman le 12/10/2021 sous le n°21204217 Quittance M063995 la société «Mesk ellil» MF : 1418736 K a vendu à la société «T.O.I Distribution» MF 1615162/S le fonds de commerce sis à l'avenue de l'indépendance Ennogra, cité Ettadhaman objet du titre foncier n°21463 destiné à la fabrication et vente du pain et de la pâtisserie. Toute opposition doit être signifiée à Me Amine Abdenabi sis 9 Avenue Carthage, Tunis 1000 dans un délai de 20 jours à partir de la publication de la vente au journal officiel.

Cette annonce a été publiée aux journaux la Presse et Essahafa le 27/10/2021

2021T01002FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte de vente daté du 5/3/2021 enregistré à la recette des finances Avenue de l'Indépendance Bardo en date du 31/8/2021 quittance n°55091 enregistrement n°20202302 Mme Mariem Bent Noureddine Abidi CIN n°09186431 a vendu à Najeh Ben Hédi Zid CIN n°08662698 tout le fonds de commerce avec ses éléments incorporels sis au n°56 Avenue Habib Bougatfa Bardo exploité comme Fast-food.

Toute opposition devra être déposée chez l'acheteur à l'adresse du fonds pendant 20 jours de la date de la parution de cet avis au JORT.

Cet avis a été publié au journal Echourouk du 29/10/2021.

2021T01004FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 20/10/2021 enregistré à la recette des finances rue de Gare le 21/10/2021 sous le n°21201775 quittance n°M1039093 Mme Fathia Messai CIN n°00256428 a vendu à Mr Adel Ben Abdessalem CIN n°05052173 la

totalité du fonds de commerce destiné comme café 1ère catégorie «Café l'Excellence» sis rue 10010 n°3 El Ouardia 1 - Tunis avec tous ses éléments corporels et incorporels

Toutes les oppositions doivent être adressées chez l'acheteur; à l'adresse du fonds dans un délai de 20 jours à partir de la Publication au JORT

Cette annonce a été publiée au journal Essahafa du 28/10/2021.

2021T01006FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte de vente enregistrée à la recette des finances de Tataouine le 19/10/2021 sous le numéro 2120299 et quittance M066733. Monsieur Moustfa Mrabet titulaire de la carte nationale n° 06505124 a vendu à Monsieur Mabrouk Houch l'ensemble du fonds de commerce sis à la place ép Ali Belhuine Tataouine exploité à l'activité vente de denrées alimentaires, Fruits secs et tissus. Les oppositions sont reçues auprès de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans le délai de 20 jours de la publication de cet avis au JORT au bureau du Maître Kamel Hadded Rue Messbah Jarboua Tataouine 3200.

Il a été publié dans le journal le Quotidien en date du 22/10/2021 sous le numéro TP221/9870.

2021R02656FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant l'acte sous seing privé en date du 8/10/2021 enregistré à la recette des finances de Jendouba le 8/10/2021 sous la quittance n°1059915 et l'enregistrement n°21203762, Mme Ben Youssef Malika cin 02475583 délivrée le 17/8/2010.

Mr Saidi Hichem cin 07774232 délivrée le 30/4/2019, Mme Saidi Imen cin 07787960 délivrée le 6/12/2014

En donation à Saidi Jamel cin 02489266 délivrée le 27/02/2009 le fonds de commerce composé de ses éléments corporels et incorporels destiné à l'activité de vente bijouterie et montre situé au local au 21 rue Mouhamed Ali Jendouba.

Toute opposition devra se produire entre les mains de Mr Saidi Jamel à l'adresse au local sous indiqué dans un délai de 20 jours à partir de la date de publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Un extrait de cette annonce a été publié au journal Echourouk du 20/10/2021.

2021R02657FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte de vente fait à Gabès le 12/10/2021 et enregistré à la recette des finances le 13/10/2021 reçu n°49016 enregistrement n°21206105 Madame Radhia Bent El Houcene Ben Hassen Gbebui résident d'habitude à la Rue Mohamed Ali Gabès a vendu et cédé à Mr Mehdi Ben Kmaes Ben Essadec Elmrabet résident d'habitude à Rue Ali Zouiawi Gabès la totalité du fonds de commerce produits Artisanaux sis à Souk Jara Gabès bordé du Nord Souk Jara, Sud Echadli Ben Elbachir Amara, Est héritiers El haj Omrane Esguair et Ouest héritiers El Haj Othmane Ejemni et Amer Ejemni Jradi.

Les éventuelles oppositions doivent se faire entre les mains du bureau de l'Avocat Aycha Zadnas Cité à 23 Rue Elmarefa Gabès dans un délai de 20 jours à partir de cette publication sous peine de forclusion.

Cette annonce a été publiée aux journaux "Achourouk" et "Le quotidien" le 21/10/2021.

2021R02658FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP en date 11/10/2021 enregistré à la recette des finances Hammam Chatt en date du 14/10/2021 sous le n°2120 1703 quittance M028243. La Société King Lion d'or plus représentée par son gérant a vendu à Monsieur Farhan Alsaleem un fonds de commerce pour tout genre de commerce sis et exploité au 62 avenue de la République Hammam-Lif avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront reçues, à l'étude de Maître Tarek Sediri, avocat à la cour de cassation, sise Immeuble Hela centre Bureau n°201 2ème étage - place 9 Avril Hammam-Lif dans les 20 jours de la publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée dans le journal Achourouk à la date du 27/10/2021.

2021R02662FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte s.s.p daté du 7/10/2021 enregistré le 7/10/2021 à la recette des finances de Sousse, sous le n°21202843 quittance n°1043488 M. Haythem Bouraoui demeurant à Sousse Rue Mohamed Attia, a vendu à M. Oussama B Ali Sghaier demeurant à Sousse cité Khezama Ouest Rue Bechir Khrayef la totalité du fonds de commerce, tout commerce sis à l'avenue Abdelhamid El Kadhi Sousse.

Les oppositions auront lieu dans les 20 jours à compter de la parution du présent avis au J.O.R.T. au domicile de l'acheteur.

Le présent avis a été publié aux quotidiens Ech-Chourok et Le Quotidien du 28/10/2021.

2021S01169FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte SSP en date du 27/8/2021, enregistré à la recette des finances de Hammam Sousse le 20/9/2021 sous n°21204406, quittance n°M068644, Mr Naceur Ben Mohamed Saied, titulaire de la CIN n°08478097, a vendu et cédé à Mr Ahmed Ben Lassaad Khal Ltaief, titulaire de la CIN n°12856323, la totalité du fonds de commerce du local destiné commerce des produits alimentaires (RC : A09164622020) sis

à la Rue Maamoun Hammam Sousse. Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur au local concerné, dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien du 29/10/2021.

2021S01170FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé rédigé en date du 7/10/2021 par maître Lahmedi Ramzi avocat à la cour, sis au complexe Esplanade imm. STAR, Monastir titulaire de l'identifiant unique n°P/A1026568H, enregistré à la recette des finances de Ksar Hilal le 8/10/2021 sous le n°2120723, reçu n°M50632, la société "Temps 2 sport" S.A.R.L titulaire de l'identifiant unique 1594438k sise à 99 Avenue Habib Bourguiba, a vendu à Mr Mahran Arguoubi, titulaire de la C.I.N n°06863647, la totalité de son fonds de commerce exploité sous le nom commercial "Temps 2 sport" au local commercial sis à la même adresse.

Les oppositions seront reçues à l'adresse de l'avocat vingt jours à partir de la date de la publication au JORT à la dite adresse du vendeur.

Cet avis est publié au journal le Quotidien en date du 28/10/2021.

2021S01171FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé rédigé par maître Lahmedi Ramzi avocat titulaire de l'identifiant unique n°P/A1026568 H en date du 21/9/2021 enregistré à la recette des finances de Zaremdine le 30/9/2021 sous n°04071432 reçu n°M013877, Mr El Yess Ben Mohamed Echerif demeurant à l'Avenue de l'Environnement Zaremdine, Monastir, titulaire de C.I.N n°07508373, a vendu à Naima Echerif, titulaire de la C.I.N n°04071432 demeurant à la rue Néji Charrada, Zaremdine, Monastir la totalité de son fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité comme buvette au local commercial sis l'Avenue de l'environnement Zaremdine, Monastir.

Les oppositions seront reçues vingt jours à partir de la date de la publication au JORT à la dite adresse de l'acquéreur.

Cet avis est publié au journal le Quotidien en date du 7/10/2021.

2021S01172FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 14/10/2021 à la municipalité de Touza - Monastir, enregistré à la recette des finances de Ksibet elmadyouni, le 19/10/2021, sous n°21200992 reçu n°M024230, monsieur Ben Hammouda Fathi Ben Salem titulaire de C.I.N n°04146358 demeurant à l' avenue Hajj Ali Baatout Monastir, a vendu à monsieur Alakem Mohamed Mejed Ben Ezddin, titulaire de la C.I.N n°06857400, demeurant Rue de la République Touza, la totalité de son fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité sous forme de buvette nommé «Edyafa» au local commercial titulaire de l'identifiant unique sous n°A /1024739, sis à la Rue de l'environnement Touza gouvernorat de Monastir.

Les oppositions seront reçues vingt jours à partir de la date de publication au JORT à la dite adresse de l'acheteur sis à la rue de la République Touza.

Cette annonce est publiée dans les journaux le Quotidien et Echourouk parus le 29/10/2021.

2021S01173FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte SSP enregistré à la recette des finances Victor Hugo Sousse, le 29/9/2021 sous n° d'enregistrement 21202751 quittance n°M042227, la société C.E.E, représentée par son gérant Mr Samir Hassine titulaire de la CIN n°04126466. A vendu à Me Mariam b Saad; titulaire de la C.I.N n°08443031 tout le fonds de commerce sis au Bd H.Thameur Sousse, qui a pour activité la vente des équipements agricoles au prix de 15000d.

Les éventuelles oppositions doivent se faire entre les mains de l'acquéreur au domicile du fonds de commerce ci indiqué dans un délai de 20 jours à partir de la date de la parution de cet avis au JORT. Cet avis a été publié au journal Al Chorouk le Jeudi 10/8/2019.

2021S01175FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé le 24/9/2021 enregistre à la recette des finances rue El Khawarizmi Kairouan sous le n°21203680 quittance n°M064424 Kraiem Ahlem demeurant à la rue Sahabi 3 Kairouan, CIN n°02098873 a vendu à Nesrine Atayet CIN 11872514 tout le fonds de commerce du jardin d'enfants (El Emtiez pilote) rue Sahabi 3 Cité Assad Ibn Rabiaa Kairouan, avec tous ses articles matériels et moraux. Toutes les oppositions doivent être faites dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis est publié au journal le Quotidien en date du 27 octobre 2021.

2021S01178FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé du 11/10/2021, enregistré à la R.F Route de Tunis le 12/10/2021 quittance n° M071422 enregistrement n°212031411 Monsieur Khaled Ben Bachir Ben Mohamed Ben Ltaief titulaire de la CIN n°05395586 sis à route Saltnia km 3 Station Bouzguenda Sfax, a vendu à monsieur Mohamed Ben Mohamed Masmoudi titulaire de la CIN n°11037893 sis à route Saltnia km 4 Sfax le Fonds de commerce situé à route Saltnia km 3 Sfax et qui a comme activité de fast-food.

Toutes personnes voulant former opposition au payement du prix de la vente durant les 20 jours suivant l'insertion de cette annonce au J.O.R.T Doivent s'adresser à Monsieur Mohamed Ben Mohamed Masmoudi CIN : 11037893 à son adresse à route Saltnia km 4 Sfax où est déposée une copie légale enregistrée du contrat de vente.

Cet extrait est publié aux quotidien Essabeh n°23171 et le temps n°15478 du 27/10/2021.

2021X01233FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 01/10/2021, enregistré à la recette des finances Avenue de l'Indépendance Bardo le 8/10/2021, Quittance n°63692, Enregistrement n°21203306, Madame Momteza Bent Abderrahmen Sidommou titulaire de la CIN n°08748387, a vendu à Madame Rachida Bent Salem Ben Ali Hissaoui, Titulaire de la CIN n°04606909, la totalité du fonds de commerce consistant en une Pizzeria sise au 27 Rue Sadok Tahbet Bardo Tunis, inscrit au Registre National des Entreprises, Identifiant Unique n°1583343T avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toutes les oppositions doivent être notifiées entre les mains du vendeur dans les 20 jours qui suivent cette publication au JORT, à l'adresse du fonds de commerce sis au 27 Rue Sadok Tahbet Bardo Tunis.

Un extrait de cette annonce a été publié aux journaux Echourouk et le Quotidien le 20/10/2021.

2021402592FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte ssp enregistré à la recette des finances alyassminet - Madina jadida enreg. n°21201209 Quittance n°19035211 le 23/8/2021, Madame Mansoura Melliti a cédé à Monsieur Bechir Jaouadi tout le fonds de commerce, Fast-food sis situé à 7 Klm Yasminet el Madina el Jadida Ben Arous. Les éventuelles oppositions seront adressées au Cabinet Maître Mrabet Anis sis au 97 avenue Habib Bourguiba Ariana 20 jours à partir de la date de la publication au jort, la présente annonce est publiée au journal el Sahafa en date de 3/9/2021.

2021402600FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente émis le 24/9/2021, enregistré à la recette rue Al - Khawarizmi Kairouan le 14/10/2021, quittance numéro M064577, enregistrement 21203692, Mme Rim Taimalah cin 07554414, RC A 10153222017, demeurant Houmt Cheraga Monastir a vendu à Mr Aymen Gnaoui cin 08490053, demeurant 18 approche de la ligue arabe Quartier Basateen III Kasserine la totalité du fonds de commerce - Pharmacie classe "A" connue sous le nom de Pharmacie de Riyad- Située dans la rue Abi Zamaa Al Balawi Kairouan avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions se font durant les délais légaux entre les mains de l'acheteur Mr Aymen Gnaoui à son domicile 18 approche de la ligue arabe Quartier Basateen III Kasserine, et ça sera dans les 20 jours qui ont suivi la publication de cette annonce au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée dans les journaux Al-Shorouk et le Quotidien le 26 octobre 2021.

2021402605FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte s.s.p, enregistré à la recette des finances Nelson Mandela le 29/12/2017 sous le n°1726228 Quittance 101046.

La Société ARAB FOOD INDUSTRY représentée par sa gérante Mme Amel Werfili titulaire de la CIN 08048227 a vendu à Mr Yezid Ben Amar Ben Abdallah Werfili titulaire de la CIN 08048227, tout le fonds de commerce de Fast-food sis au 1er étage complexe 47 Palestine - Lafayette.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet article a été publié au journal le quotidien du 30 octobre 2021

2021402606FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 7/5/2021 enregistré à la recette des finances Eddenden quittance n°M028708 enregistrement n°21201290 Mr Lotfi Nkhili a vendu à Mr Abdelfatteh Guatfaoui le fonds de commerce dont l'activité café situé à Rue du Martyr n°8 complexe Essaida Manouba Elwasta les oppositions doivent parvenir au vendeur à son adresse n°09 rue Musibsague S 4 Nord Helton Tunis dans un délai de 20 jours à partir de la date de publication de cet avis au J.O.R.T.

Cet avis a été publié au journal Achourouk du 12/8/2021.

2021402607FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suite au contrat enregistré à la recette des finances Elmourouj en date du 12/10/2021 (Quittance Mo54087 enregistrement 21204027), Mme Oumayma Boujnah cin n°08368959 a vendu à la société BMB en cours de constitution représentée par son gérant Mohamed Lamine Boujnah cin n°03054495 tout le fonds de commerce sis à Elmourouj 6 parcelle 383. Toutes les oppositions se feront à l'adresse du fonds de commerce dans le délai légal.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk en date du 29/10/2021.

2021402613FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

MF : 1191497/H/P/000

En vertu de l'acte sous seing privé légalisé le 8 octobre 2021 et enregistré à la recette des finances

rue El Jazira en date du 19 octobre 2021 sous le n°21202931 quittance n°M059309, monsieur Mohamed Magori a cédé la totalité du fonds de commerce exploité en la vente des "produits ménagers" au local sis à la rue El Jazira n°39, Tunis à la société "El Faouz pour commerce". Les oppositions au payement du prix de vente doivent se faire dans le délai de 20 Jours au plus tard à compter de la date de la publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne entre les mains de l'acquéreur à son domicile élu au bureau de maître El Arbi Zarrouk, 48 rue d'Iran, Tunis.

Cette annonce est publiée au journal Echrouk et le quotidien du 29 octobre 2021.

2021402614FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte de S.S.P, enregistré à la recette des finances de l'Ariana le 25/10/2021, Quit n°94813, enregistrement n°21205322, Mr Mohammed Fakhri Fradj a vendu à Mr Ala Eddine Ben Cheikh Fradj la totalité du fonds de commerce des 2 locaux sises à 95 Avenue Habib Bourguiba l'Ariana exploité pour commercialisation des produits photographiques et de sonorisation.

Toute opposition sera recevable dans les 20 jours après l'apparition de cet avis au JORT à l'adresse sus mentionnée du dit fonds.

Cette annonce a été publiée aux journaux «le Quotidien» et الشروق du 29/10/2021.

2021402620FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé en date du 3/9/2021, enregistré à la recette des finances «rue ghandi» le 13/9/2021 sous le n°213033636, quittance n°61512, les héritiers du défunt Habib Ben Ayed : Mongi, Taoufik et Naima ont loué à Mr Ettahar Saidi la totalité du fonds de commerce affecté à la vente de poulet rôti et fast-food exploité dans le local sis au n°13 rue Ibn Khaldoun Tunis, RC N°A1316641997, pour une période d'un an renouvelable, à partir du 01/9/2021 au 31/8/2022.

Cette annonce a été publiée aux journaux Essahafa et la Presse du 14/10/2021.

2021T00994FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Gérance libre

En vertu du contrat enregistré à la recette des finances rue Paradis Ariana le 15/01/2015 quittance n°5994 enregistrement n°15300251

Mme Nadia Ben Nablia loue le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels pour activité café exploité au local sis 32 Rue Ali Balahouen Ariana à Mme Amira Hathab.

Toutes les oppositions doivent être déposées entre les mains de locataire au local du fonds de commerce sis 32 Rue Ali Balahouen Ariana dans un délai de 20 jours.

Cette annonce est publiée au journal Quotidien le 29/10/2021.

2021R02641FCCC3

Résiliation du contrat de location

Aux termes d'un acte de compromis d'accord et de résiliation et d'abandon du fonds de commerce enregistré à la recette des finances Rue Paradis - Ariana en date du 24/9/2021 - Quittance n°75208 - Enregistrement n°21906697 et en date du 27/9/2021 - Quittance n°75924 - Enregistrement n°21206746 a été résilié le contrat enregistré à la recette des finances Rue Paradis - Ariana le 29/02/2016 - Quittance n°26895 - Enregistrement n°16301739 établi entre la Société LE PLUS SARL au numéro d'identifiant unique (RNE) 0840779 X et la Société MIG TRADING TUNISIE au numéro d'identifiant unique 1426192W.

Les oppositions seront reçues entre les mains de la Société MIG TRADING TUNISIE sus indiquée en la personne de son représentant légal Madame Sonia Ghribi à l'adresse Résidence Al Abir - Appartement C9 - Jardin de Carthage Tunis, dans un délai de vingt jours à compter de la parution de la présente annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

2021R02644FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte s.s.p légalisé à la municipalité de Kairouan en date du 13/10/2021 enregistré à la recette des finances de Kairouan le 13/10/2021 quittance M056721 n° d'enregistrement 21302156 Monsieur Mohamed Hédi Hmouda résidant à 148 avenue Beit El Hekma Kairouan a loué à Monsieur Jamel Seddik la totalité du fonds de commerce exploité comme Restaurant et Buvette sise au Complexe Commercial Municipal de Kairouan.

Cette insertion est parue dans les journaux Alchourouk et Le Quotidien du 21/10/2021.

2021S01168FCCC3

Location gérance libre

En vertu d'un acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances Route de Tunis Sfax quittance n°M066136 sous le n°21302889 en date du 21/9/2021 la société TOTAL TUNISIE son M.F 003143 D représentée par son directeur général a loué à monsieur Akram Fradj CIN 0531253818 la station - service TOTAL SAKIET EZZIT sise à la route de Tunis km4 Sfax sous forme d'un contrat de location gérance pour une durée de (2) deux ans renouvelable débutant du 01/11/2021 finissant au 31/10/2023.

Les oppositions seront faites entre les mains du locataire gérant à l'adresse de la station service objet du contrat dans les 20 jours de la publication du présent avis au JORT.

Cette annonce a été publiée aux deux journaux le Quotidien et Achourouk du 27/10/2021.

2021X01228FCCC3

Location gérance libre

Aux termes d'un acte de contrat de location du fonds de commerce la société MARCIS de distribution MF 1017928L/A/M/000 loue son local sis à l'Av Othmen Ibn Afen n°31 Menzeh 7 Ariana à la société HAYET ACCESSOIRES en cours de constitution pour la période de 01/12/2021 jusqu'au 30 novembre 2031 et ce contrat de location a été enregistré à la recette des finances Menzeh 6 sous le n°21306463

Quittance n°M098783 à la date du 22/10/2021, le contrat de location du fonds de commerce a été publié dans 2 journaux la Presse et Essahafa à la date de 28/10/2021.

2021402612FCCC3

Location Gérance libre

En vertu d'un contrat de location d'un fonds de commerce enregistré à la recette des finances Le Lac - Tunis en date du 5/10/2021 sous le n°21307384 quittance n°M072524, la Société «KADY KEEN SARL» Identifiant Unique n°1654056J en la personne de son représentant légal son Gérant Mr Mohamed Larbi Issaoui, titulaire de la CIN n°07344217 a loué à la Société "ARIEL COFFEE SARL" MF n° 1738778B, en la personne de son représentant légal Mr Nadhem Zarrouk titulaire de la CIN n°05446177, tout le fonds de commerce en gérance libre, avec tous ses éléments matériels et immatériels, sis à : Angle Résidence Le Golf du Lac, Cité Les Pins, Lac 2 La Marsa Tunis; et ce, pour l'exercice de l'activité de café Première catégorie, et pour une période de 3 années renouvelable, à partir du 01/10/2021

Les oppositions sont faites à l'adresse du Fonds de commerce susmentionnée dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication de cet avis au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux Echourouk et Le Quotidien en date du 29/10/2021.

2021402615FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant contrat signé par maître Aicha Laaroussi Avocate sis au 7 rue Chatt Eroumen résidence Espace Tunis Bloc A 2ème Etage Bureau n°5 Montplaisir - Tunis, légalisé à la municipalité sidi et Béchir le 30 septembre 2021 et enregistré à la recette des finances de Charguia le 30 septembre 2021 quittance n° M94751 enregistrement n°21305057.

Mr. Anis Ezzeddine Titulaire de la CIN n°06519201 délivrée le 24/7/2014 son bureau est au 8 rue Kouwait Lafayette - Tunis En tant qu'huissier de justice de La société SICOFRIP a loué en gérance libre tout le fonds de commerce de la société qui fournit, transforme et distribue des vêtements usagés sis à la rue Ibrahim Cherif n°15 Cité Olympique - Cité El Khadhra -Tunis et à Menzel Jmil - Bizerte à Mr Abderrazek Zhani Titulaire de la CIN n°04652594 délivrée le 22/12/2008 et Mr. Fayçal Massoudi Titulaire de la CIN n°05091435 délivrée le 17/01/2005 et ceci pour une période d'une année renouvelable à partir du 20/9/2021 jusqu'au 19/9/2022.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de locataire à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet article a été déposé au journal le Quotidien du 29 octobre 2021.

2021402616FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association méditerranéenne de l'enfance

Siège : 4, Rue Eddabaghine - Tunis 1000

Objet : Culturel social.

Objectifs :

1) Soutenir les efforts de l'état pour préparer l'enfant à une vie responsable dans une société libre dominée par l'esprit de paix, de tolérance et d'amitié entre tous les peuples et groupes ethniques, nationaux et religieux

2) Travailler pour partager les efforts locaux, régionaux et internationaux pour renforcer les bases de la paix et d'une culture de coexistence pacifique entre les peuples du bassin méditerranéen

Membres :

Président : Beldi Fethi

Trésorier : Beldi Fedi.

2021T00999APSF1

Homologation de résolutions

Renouvellement du Bureau de Syndic de la Résidence Riadh Soukra 1

Avenue Khaled Ibn Walid l'Aouina 2045

Suivant PV de l'assemblée générale du 12/9/2021 enregistré à la recette des finances La Goulette le 20/9/2021 quittance n°73932 enregistrement n°21705379 et de l'arrêté municipal du 12/10/2021 sous le n°50 émanant de la municipalité de La Goulette il a été élu les membres du comité du syndic comme suit :

Président : Mr Jerbi Khaled

Secrétaire général : Mr Damak Faouzi

Trésorier : Mr Mohamed Adel Ayadi

Membres : Mrs Touati Hamadi - Dziri Ridha.

2021T00997APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques
Et après réduction du prix
Cabinet de Maître Imed Hachicha
Avocat près la cour de cassation
8 rue El Idrissi Tunis
Tel. : 71. 33 97 59 & 98 3225 62
hachichaimedavocat@gmail.com
MF : 000PA509587N

Le poursuivant :

AMEN BANK société anonyme représentée par son président directeur général dont le siège est à Tunis Avenue Mohamed V R.C n°B176041996 Tunis (en sa qualité de créancier hypothécaire).

La partie saisie :

Société l'Etoile du Nord pour la promotion théâtrale et artistique société à responsabilité limitée r c n°b 124 781996dont le siège social est à Tunis n°41 Avenue Farhat Hached.

Avocat poursuivant :

Maître Imed Hachicha 8 rue El Idrissi Tunis.

Désignation de l'immeuble mis en vente :

La totalité de la propriété dénommée colombes 2 sise au 41 avenue Farhat Hached Tunis d'une superficie de 704 m² objet du t.f n°115882 Tunis la dite propriété consiste en un terrain abritant un bâtiment en charpente réaménagé en un mini théâtre tel que plus amplement détaillé au rapport de l'expert judiciaire selon l'ordonnance sur requête du tribunal de première instance de Tunis.

Mise à prix : 1.003.740.000 dinars suivant expertise judiciaire frais de procédures en sus.

Date et lieu de la vente :

Les enchères auront lieu devant la chambre des criées du tribunal de première instance de Tunis le mardi le 7/12/2021 à partir de 9h du matin.

La visite des lieux est possible tous les jours de la semaine.

Pour de plus amples informations s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou au greffe du tribunal de première instance de Tunis et prendre connaissance du cahier des charges.

- On ne peut participer aux enchères qu'après consignation du tiers de la mise à prix et par voie d'Avocat.

- Pour participer aux enchères les étrangers doivent être munis de l'autorisation du gouverneur compètent.

2021T01005VEPA1

Vente immobilière

Après réduction légale de 40 %

Le créancier saisissant : Siham Sassi

Le débiteur saisi : Noureddin Chalbi sis à Emouala Gafsa.

Avocat poursuivant : Maître Brahim Saoudi, Avocat à la cour de cassation, Code Fiscal 1146106/x sis Rue Habib Bourguiba Gafsa.

Désignation de l'immeuble : L'immeuble sis à Rue Elbechir Sfar, c'est un local situé à l'ouest et au nord Rue Principale et au sud et à l'est la propriété d'autrui d'une superficie 33 m².

La mise à prix : dix sept Mille sept cent vingt et un Dinars (17.721.000 d) après réduction légale de 40 %.

Date et lieu de la vente : Le lundi 6/12/2021 devant la chambre des ventes immobilières au tribunal de 1ère instance de Gafsa à partir de 9 heures du matin.

Visite des lieux : Il est possible de visiter l'immeuble tous les jours, également de consulter le cahier des charges à l'étude de l'avocat poursuivant et au greffe du tribunal de 1ère instance de Gafsa.

2021R02667VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant :

Banque Internationale Arabe de Tunisie S.A en la personne de son Représentant légal, demeurant Avenue Habib Bourguiba n°70/72 Tunis Immatricule RN E n°000110F Tunis en sa qualité de créancier saisissant.

Partie saisie :

Monsieur Chokri Laarif, Titulaire de la CIN n°2953203, demeurant à rue Mohamed Salah Essayadi Skanes Monastir.

Avocat poursuivant :

Maître Imad Eddine Chebaane, Avocat, Boulevard Ibn Badiss Khezama - Sousse, Code T.V.A : 373 343 S/A/P/000.

Immeuble saisi :

La totalité de la propriété dite "EL MOStAKBAL 25" objet du titre foncier n°3480 Monastir consistant en une villa style Américain comprenant un rez-de-chaussée et un premier étage, sise rue Mohamed Salah essayadi Skanes Monastir, superficie 414 m².

Date et lieu de l'adjudication :

Tribunal de première instance de Monastir le 01/12/2021 à partir 9h.

Mise à prix : Six cent quatre vingt dix neuf mille dinars (699.000,000 D).

Observation :

L'immeuble peut être visité tous les jours de 10 à 17 heures.

2021S01177VEPA1

Vente d'un immeuble aux enchères publiques

Partie poursuivante :

Maher Ergayeg, commerçant, demeurant à la rue Ahmed Bay n°88 Sfax, CIN n°01288327, qui a élu son domicile au bureau de Maître Med Ali Belaïd avocat à la cour de cassation, sis au 14, Avenue de la République Sousse.

L'avocat poursuivant :

Maître Med Ali Belaïd avocat à la cour de cassation, domicilié au 14, Avenue de la République Sousse, M.F : 0769666/G/P/A/000.

Partie poursuivie :

Jamila Somaï, ne travaille pas, demeurant à la rue Ibn Kholdoune n°48 Kalâa Kébira Sousse, C.I.N. n°05514416.

Immeuble à vendre :

La totalité du local commercial en face du Ribat exploité par Mme Jamila Somai dans le commerce des chaussures, de forme rectangulaire, ouvrant sur l'est, sis à la rue Ezmir à la Médina antique de Sousse, d'une superficie de 54 m². Ses limites : au fonds : local commercial Belkahla ; de l'est : Rue; de l'ouest : la maison des héritiers de Hazallah Rached ; En face : le cage d'escalier (Belkahla) ensuite, le local commercial Ben Soussia (café).

Mise à prix : Quatre vingt et onze mille dinars (91.000d000) selon le rapport d'expertise de l'expert Fathi Ennajar effectué le 11 mai 2021 frais en sus.

Date et lieu de la vente :

Les enchères auront lieu le Jeudi deux décembre l'an deux mille vingt et un à neuf heures du matin et suivantes (02/12/2021) à la salle des ventes immobilières au tribunal de première instance de Sousse.

Les charges :

Le local est exploité par Mme Jamila Somaï en vertu de contrat de location commercial, d'un loyer mensuel de deux cent dinars (200d000) à partir de la rédaction du contrat de location le 1er Janvier 1998, enregistré à la recette des finances rue Dr. Roux Sousse le 5/10/1998 en relation avec le contrat de vente du fonds de commerce au profit de Mme Jamila Somaï signé le 27/6/2001 et enregistré à la recette des finances Rue Med Maarouf à Sousse le 28/6/2001.

Visite de l'immeuble :

On peut visiter l'immeuble tous les jours pendant l'horaire administratif.

Pour plus amples renseignements, contacter le greffe du tribunal de 1ère instance de Sousse ou bien le cabinet de l'avocat poursuivant.

2021S01179VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe De Tunisie, S.A. R.C : B187881996, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba.

La partie saisie : Société kammoun frères SARL, R.C : B1108791997 MF : 442617L siège social rue d'Alger immeuble Ben Zina n°022 sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

L'immeuble dénommé «ichrak» objet du TF n°81600 Sfax sis à la région elhajeb délégation de Sfax sud gouvernorat de Sfax route de Sidi Abid consistant en un terrain d'une contenance de 8904m² sur lequel est édifié un dépôt en métallique d'une, superficie de 488 m² dont le toit en tôle et le sol en sable clôturé du coté nord par des murs, du coté ouest par une haie et du coté est et sud où se trouve un barrage en fer non clôturé, il n'est pas équipé en électricité et l'eau potable.

Mise à prix : (396.600.000) après la réduction du prix de 40%.

La date et lieu de la vente : le 8/12/2021 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax2.

Visite de l'immeuble : Se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax2 où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'Intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2021X01215VEPA1

Vente aux enchères publiques

La partie poursuivante :

Société Medimix, représentée par son représentant légal, société à responsabilité limitée, inscrite au registre national des entreprises sous le n°0718704N, dont le siège social est à route Mahdia km 25 Aamra Sfax, demeurant au bureau de Maître Ahmed Ennouri, avocat à la cour de cassation, 27 rue Habib Achour immeuble Anis Sfax.

La partie saisie :

Majdi Ben Moncef Ben Mohamed Elloumi, agriculteur, titulaire de la CIN n°08767451, demeurant à route Mahdia km 14 Imedet El Bderna Sfax.

L'avocat poursuivant :

Maître Ahmed Ennouri, avocat à la cour de cassation, 27 rue Habib Achour immeuble Anis Sfax (MF : 1049238Q).

Désignation de l'immeuble saisi, telle qu'elle figure dans le cahier des charges :

L'immeuble non immatriculé sis à route Mahdia à 14 Km Sfax Ville à gauche dans la direction de cette route. L'issue à cet immeuble est par une piste en sable qu'est loin de la route principale enrobé environ 2000 m, l'immeuble est un lot de terrain qui forme le lot cadastrale n°188 zone F Bderna de forme oblique, clôturé de ses 4 cotés par des clôtures son bas en pierre et son haut est en brique, une partie de la clôture est effondrée, il est limité, du coté nord, par une piste agricole et après le lot n°187 dans laquelle il y a un poulailler, du coté est la propriété Ayedi, du côté ouest une piste agricole par le quel son issue. Ses mesures suivant son acte de propriété qui forme le lot n°188 de tout le lotissement, à partir de son coin nord est vers le sud-est 66.50m puis vers l'ouest 70.05 m puis vers le nord avec une inclusion légère vers l'ouest 22.35 m puis vers l'est où il coïncide avec le coin de début de mesure 72.76m. La totalité de sa surface qu'est en couleur bleu dans le rapport de l'expert Jmail Bellaj daté le 28/11/2020 est environ 4890.00 m², alors que sa surface suivant les limites matérielles qui sont sous la forme des clôtures est qu'est en couleur rouge dans le rapport de l'expert est 4735.00m², l'issue à cet immeuble est à partir d'une porte en fer et plateaux de tôle ouvrant en largeur et mobile sur des roues. Sur le coin ouest-sud du lot de terrain il y'a un petit local d'habitation son issue par une porte en bois avec un seul obturateur devant lui il y a une autre porte en fer pour protection, et en avant de ses deux une véranda nord couverte. Cette porte sus indiquée nous amène à une salle vaste qu'a une mesure est ouest de 8.38 m et une largeur nord - sud 3,41 m qu'a deux fenêtres nord et une autre à l'est est qui associé à son aération et éclairage des deux cotées.

Et devant l'entrée de la salle sus-indiquée il existe une ouverture rectangulaire sans porte qui amène à une galerie de largeur 1.49 m et à gauche de l'entrée une porte en bois qu'a une ouverture et un seul obturateur, et qui amène à une chambre de largeur est-oust 3.38 m et de largeur nord sud 3.29m qu'à une fenêtre ouest associé à son aération et éclairage de ce coté. Devant qui entre au hall il existe un espace qu'est la cuisine de l'immeuble objet de description, sa largeur sud est 3.03 m et sa largeur nord sud 1.70m et après la cuisine du coté est il existe un espace sanitaire qui consiste en une douche et un water qu'à tous les équipements sanitaires de moyen prix, il a une fenêtre qui associe à son aération et éclairage de ce coté. Le sol de tous le bâtiment objet de description carrelé par des carrés de carrelage son toit en dalle, ses murs intérieurs en brique, il est équipé par l'électricité puissance normale et n'a pas l'eau de robinet, ses portes en bois de qualité moyenne, ses fenêtres en bois et fer et équipé de barmaqli, et protégé en verre. L'extérieur de bâtiment est nouveau, mais il manque d'entretien surtout du côté de peinture intérieur et extérieur. Sa superficie couverte est 67.20m². Devant le local d'habitation qu'a été descrit du coté- est il existe un hangar pour les chevaux d'une mesure nord sud 11.40 m et de largeur est-ouest 4.47m, son plancher en ciment, son toit en tôle, il a une vocation pour abriter les chevaux et devant lui du coté nord un autre hangar qu'à une largeur nord-sud 15.20m et une largeur est-ouest 417m qu'aussi pour vocation d'abriter les chevaux. Dans le coin sud-ouest du lot du terrain et exactement devant le local d'habitation sus décrit il existe une citerne d'eau pour le stockage d'eau qu'est transporté à cette citerne par la citerne d'eau mobilisé par le tracteur, et devant lui au coté nord une porte en fer avec un seul obturateur qu'a une ouverture ouest qui amène à la piste agricole qui limite l'immeuble de ce coté, il y au milieu des deux hangars qui se trouve au coté est de l'espace sus décrit une ouverture rectangulaire sans porte sur une largeur nord sud de 6.60m qui amène à la partie est de tout le lot du terrain exploité comme foyer de chevaux et du coté nord de la partie de tous le lot de terrain une partie importante du mur est tombée.

La localité de l'immeuble est moyenne puisqu'il existe à une distance environ de 2000 m de la route principale dans lequel il y a l'électricité, il n'y a pas l'eau de robinet, son bâtiment est nouveau, il exige l'intervention pour l'entretien, il est entouré de tous ses cotés des murs mixtes, il y une partie de ses murs dans le bas en pierre et le haut en brique et une partie en pierre seulement, tous les murs sont calciné et n'est pas peint au peinture à l'eau.

Mise à prix : Quarante-neuf mille et huit cent dinars (49.800.000DT) après réduction de 40% outre les frais annoncés le jour de l'enchère.

Date et lieu de la vente :

La vente aura lieu à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax, le vingt décembre deux milles vingt et un (20/12/2021) à partir de 9H du matin et suivant :

Participation aux enchères, visite et constat de l'immeuble :

Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et ne peuvent y prendre part que les personnes ayant consigné au moins le tiers de la mise à prix à la caisse des dépôts et des consignations, ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable.

Pour les étrangers ils doivent se munir de l'autorisation du gouverneur.

La visite et le constat de l'immeuble se fait tous les jours.

La consultation du cahier des charges se fait à l'horaire du travail administratif à l'étude de l'avocat poursuivant Maître Ahmed Ennouri, avocat, 27rue Habib Achour immeuble Anis, Sfax, on au greffe du tribunal de première instance Sfax où il est déposé le cahier des charges.

2021X01220VEPA1

Vente sur saisie exécution immobilière

Maître Sami Elleuch

Chambre des ventes immobilières

Tribunal de première instance de Sfax

N°5561 audience du 6/12/2021

Le poursuivant : 1- Société le Bois du Sud, représentée par son représentant légal ; demeurant à la route Mahdia avenue Habib Mazoun Sakiet Eddeir Sfax.

2- Société Triki d'importation et du commerce du bois du fer et matériaux de construction «sotib» représentée par son gérant, demeurant à la route Mahdia km 5 Sakiet Eddeir Sfax.

Représentées par leur avocat maître Sami Elleuch demeurant à immeuble Marhaba Centre B4-5 rue Taher Sfar 3000 Sfax MF : 168552 D; auprès duquel est désigné leur domicile élu pour le besoin de cette procédure.

Le saisi : Khaled Ben Yousef Abida ; commerçant : demeurant au 38 zenket abida sakiet Ezzit route de Tunis 3021 Sfax cin 05388398.

L'immeuble objet de la saisie : La totalité de la moitié indivise du lot de terrain vierge mesurant à partir de l'angle coté nord - est vers le sud avec légère inclinaison vers l'est 26.65 m² puis vers l'ouest avec une légère inclinaison vers le sud 14.50 puis vers le nord avec légère inclinaison vers l'ouest 25 m puis vers l'est avec une légère inclinaison vers le nord 19 m jusqu'au point de départ d'une superficie de 430 m²; limitée au sud par Mohamed Abida ; à l'est par un passage d'où son entrée consistant en une rue projetée; au nord par Slim Abida et à l'ouest par ancien borj appartenant aux héritiers Abida ; sis à la route de Tunis n°38 zenket Abida Sakiet Ezzit 3021 Sfax.

Mise à prix : 25.800,000 d.

Lieu et date de l'adjudication : l'adjudication aura lieu le Lundi 06 Décembre 2021 à partir de 9 h du matin à la salle des criées du Tribunal de première instance de Sfax , Rue Victor Hugo 3000 Sfax.

Visite des lieux : tous les jours de la semaine.

Renseignement : Pour de plus amples renseignements contacter le greffe du Tribunal de première instance de Sfax ou l'étude de Maître Sami Elleuch Imm Centre marhaba B 4 - 5 Rue Taher Sfar 3000 Sfax, où est déposé le cahier des charges.

2021X01225VEPA1

Vente aux enchères publiques

Deuxième avis - avec réduction

Poursuivant : Etablissements Masmoudi représenté par son gérant Abdellatif Masmoudi C I N 01162754 ; demeurant route Mahdia km7 Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Ahmed Oualha, Rue de l'Armée Immeuble Edhar deuxième étage Sfax IF : 441631EAP000.

Parties saisies : Habib Amri CIN 05278628, demeurant route Mahdia km 10 rue huile d'olive Sfax Sakiet Deir Sfax.

Immeubles saisis : la totalité du dixième à l'indivis de l'immeuble de 870 m² sis à la route Mahdia km 11 Sfax sur lequel un habitat de superficie 120 m² composé de 2 chambres salon wc délimité au sud Moktar Amri, au nord passage à l'ouest Mariam Amri et à l'est Abdellatif Amri.

Mise à prix avec réduction onze mille cent dinars (11100.000D)

Date et lieu de la vente : L'adjudication aura lieu le lundi vingt deux novembre deux mille vingt et un (22/11/2021) à partir de 9 heures dans le cadre d'affaire 5546 à la salle des ventes immobilières auprès du tribunal de 1ère instance de Sfax Rue Abou Kacim Chabbi Sfax.

Visite de l'immeuble : L'immeuble objet de la vente peut être visité tous les jours pendant les heures de travail administratif, pour participer aux enchères il faut avoir un avocat et consigner le tiers de la mise à prix.

2021X01226VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après déduction de la mise à prix de 40%

Etude Maître Ben Abdallah Rim

Rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D Sfax

Poursuivant : Union Bancaire pour le commerce et l'industrie, Société Anonyme, siège social 139 avenue de la liberté Tunis et à Sfax rue Abou Kacem Chebbi inscrite au R.C sous le n°B19321997.

Partie saisie : 1) Omar Ben Abdelkader, Mahdi, menuisier, titulaire de la CIN 08173281.

2) Marwa Bent Mohamed Lotfi Ennaifer, titulaire de la CIN 08846813, domiciliés à rue Ali Bechhanbaa Sakiet Ezzit Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Ben Abdallah Rim, rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D 1er étage Sfax.

Immeuble objet de la poursuite :

La totalité d'un terrain clôturé à hauteur de 3 mètres, sis à Sfax entre les deux routes Tunis et Mahdia km 9 impasse Chtourou rue «eljarid» d'une superficie approximative de 590 m², il mesure à partir du sud vers le nord du coté Est et ouest environ 20 m et à partir de l'Est vers l'ouest, du coté sud 31 m et du nord 30 m environ. Sur le terrain est édifiée une carcasse de villa en cours de construction d'une superficie approximative de 235 m², elle se compose d'une véranda ouvrant sur le coté Est, d'où l'accès à la construction, un couloir, un salon muni d'une fenêtre ouvrant sur le sud Est, un séjour muni d'une fenêtre ouvrant, sur le sud, 4 chambres, une

cuisine, un bloc sanitaire, une salle de bain, une véranda du coté sud et un garage d'une longueur de 9.95 met une largeur de 4 m.

La totalité de la propriété est limitée du Sud par Mohamed Amich, de l'Est par une rue d'une largeur de 10 m d'où son entrée, du Nord par Dammak et de l'Ouest par Ennouri,

La mise à prix : 100.830.000D après déduction de la mise à prix de 40%.

Date et lieu de la vente : L'adjudication aura lieu lundi le 29/11/2021 à 9 h et les heures qui suivent dans la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax sis à rue Aboukacem Chebbi Sfax.

La visite du local : Peut s'effectuer chaque Jour dans les heures de travail.

2021X01227VEPA1

Vente aux enchères publiques suite à une saisie immobilière

Après le rabaissement de la mise à prix de 40%

Poursuivant : Ezdine Masmoudi, son domicile élu le bureau de maître Borchani Walid, 73 av Hédi Chaker Sfax.

La partie saisie : Noueddine Benmansour, demeurant à la rue 5 Août Sfax et à la route de Teniour km 12 Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Borchani Walid, 73 av Hédi Chaker Sfax.

Immeubles mis en vente : 2 parties de la division de l'ensemble de la propriété en 7 parties de l'immobilier qui est constitué d'un terrain situé à la route de Teniour km 12 Sfax, d'une superficie totale de 31 marjaa,limité de l'Ouest et de l'Est par un chemin agricole du sud par un chemin par lui l'entrée et du nord par Walid Orfi ; il y a un bâtiment qui dispose de 6 chambres et toilette; il y a aussi une grange et un garage et un loger.

Mise à prix : fixée à 178.628,571 dinars sans les frais après le rabaissement de la mise à prix de 40%.

Date et lieu de la vente : le lundi 29/11/2021 à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax.

La visite de l'immeuble peut s'effectuer chaque jour dans les heures de travail et pour plus d'information on peut s'adresser au greffe du tribunal de première instance de Sfax où se trouve le cahier de charge déposé ou au cabinet de l'avocat poursuivant.

La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat.

2021X01232VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Nabil Yassine Seffen

Tél : 71.797.400

MF : 424901K/A/P/000

1- Créancier poursuivant : AMEN BANK SA RC : B176041996 représentée par son président du directoire, demeurant à l'avenue Mohamed V Tunis créancier hypothécaire, élisant domicile au cabinet Maître Nabil Yassine Seffen Avocat prés la cour de cassation ayant son cabinet à la Rue D'Iraq n°06 Tunis 1002 Avocat poursuivant.

2- Débiteur saisi : Imed Hammouda Slim CIN n°02961369 demeurant Résidence YAMAMA Immeuble S appartement (7) Ennasr 1 Ariana. En sa qualité de caution solidaire et hypothécaire de la société CLASS ALLU SARL en état de liquidation R.C : B015082006.

3- Désignation de l'immeuble saisi : Il s'agit de la totalité de l'immeuble objet du titre foncier n°53246 Tunis dénommé «ESSOUROUR 249» dont la superficie est de 670 m² situé à la rue Habib Hassouna Ras Ettabia, les jardins d'El Menzah Tunis, il correspond à un terrain sur lequel est édifié une villa de 3 étages, le rez-de-jardin comprend un jardin - un garage - une salle de jeux - une cuisine et un espace polyvalent, le RDC comprend un grand salon, un séjour, une salle à manger, une cuisine et des toilettes, le premier étage comprend 4 chambres à coucher, 3 salles de bain, un dressing et 3 vérandas, le tout équipé en eau potable, en électricité et raccordé à l'ONAS.

4- La Mise à prix : de la totalité de l'immeuble saisi est fixée à 2.259.240,000 Dinars sans compter les frais de poursuite qui seront fixés par le tribunal le jour de l'audience.

5- Date et lieu de la vente : La vente de la totalité de l'immeuble objet de la saisie aura lieu à l'audience et devant la chambre des criées auprès du tribunal de première instance de Tunis 1 sis à la ville de Tunis le mardi 30 novembre 2021 à partir de 9 heures du matin.

- Tout intéressé peut visiter l'immeuble saisi aux heures de travail sans condition particulière.

- Pour participer aux enchères, il faut consigner le un tiers de la mise à prix à la caisse des dépôts et des consignations , ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable.

- Pour les l'étrangers, il faut obtenir l'autorisation du gouverneur.

2021402601VEPA1

Avis aux créanciers

Faillite

Sté «TREFILAGE MAGREB»

Dossier N°27/219

Capital social : 80.000.000 dt

ID : B09209372013

Siège social : Avenue Raed Bejaoui - Sousse

En vertu de la décision judiciaire rendue par le tribunal de première instance de Sousse le 25 octobre 2021, il a été décidé la faillite de la société "TREFILAGE MAGREB" immatriculé au registre de commerce sous le n°B09209372013 et prendre en considération la date de la cessation de paiement le 4 août 2017 et la nomination de Md Ameni Zitouni en tant que juge commissaire et Me Hatem Nasri en tant curateur de faillite et ordonne apposition des scellés au siège social de la société ainsi que l'Inscription de l'hypothèque de la masse et ordonne la publication légal et l'insertion au registre de commerce.

2021R02666VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

GAMMARTH IMMOBILIERE

Société anonyme

Au capital de 7.904.130 DT

Siège social : Immeuble AL KARAMA, les Berges du Lac 1053 Tunis

Identifiant Unique : 0425194L

Le Conseil d'Administration de Gammarth Immobilière, réuni le 22 octobre 2021 invite Messieurs les actionnaires à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mercredi 24 Novembre 2021 à 10 heures, au siège social de la société, sis Immeuble ALKARAMA, Rue Lac d'Annecy Passage Lac Malawi Les Berges du Lac - 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Entériner le retard accusé de la tenue de l'assemblée générale ordinaire.

2. Examen du rapport de Gestion relatif à l'exercice 2020.

3. Lecture du rapport général du commissaire aux comptes relatif aux états financiers 2020.

4. Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions y contenues.

5. Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2020.

6. Affectation du résultat de l'exercice 2020 et modalité de paiement des dividendes des années précédentes.

7. Quitus aux administrateurs pour la gestion 2020.

8. Fixation des jetons de présence des administrateurs pour l'exercice 2020.

9. Nomination et renouvellement du mandat des membres du conseil d'administration pour les exercices 2021, 2022 et 2023.

10. Pouvoir aux porteurs.

Le Conseil d'Administration informe Messieurs les actionnaires que tous les documents relatifs aux points inscrits à l'ordre du jour sont tenus à leur disposition au siège de GAMMARTH IMMOBILIERE.

Cet avis tient lieu de convocation individuelle.

2021R02642SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société de Développement et d'Investissement du Cap Bon

SA au capital de 3900.000 Dinars

Siège social : Immeuble la Jarre 8000 Nabeul

Messieurs les actionnaires de la société de Développement et d'Investissement du Cap-Bon sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le jeudi 25 novembre 2021 à 10 heures au siège de la SODICAB à Nabeul à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Continuité de l'exploitation de la société.

2021R02643SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE DE L'ENVIRONNEMENT, DE PLANTATION ET DE

JARDINAGE DE TATAOUINE - SEPJT

Société anonyme

Au capital 400.000 dinars

Siège social : 11 cité Ettahrir 3263 Tataouine

RC : B2188752016

MF : 1452612 TAM000

CNSS : 556243-45

Les Actionnaires de la SOCIETE DE L'ENVIRONNEMENT, DE PLANTATION ET DE JARDINAGE DE TATAOUINE SEPJT, sont convoqués en assemblée générale ordinaire le Mardi 16 Novembre 2021 à 9h, à Hôtel El Rayyan à Tataouine, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à la gestion de l'exercice clos le 31/12/2020.

2- Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif à la gestion de l'exercice clos le 31/12/2020 et l'approbation des opérations financières et des conventions objet de l'article 200 du code des sociétés.

3- Approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31/12/2020.

4- Quitus des membres du conseil d'administration relatif à la gestion 2020.

5- Fixation du montant des jetons de présence des membres du conseil d'administration.

6- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2020.

7- Délégation de publication.

Tout actionnaire peut se faire représenter par toute personne munie d'un pouvoir à déposer, dûment signé, trois jours au moins avant la réunion, au siège social de la société.

Les documents de l'assemblée générale ordinaire sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société.

2021R02653SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE DE L'ENVIRONNEMENT, DE PLANTATION ET DE

JARDINAGE DE TATAOUINE - SEPJT

Société anonyme

Au capital 400.000 dinars

Siège social : ZI cité Ettahrir 3263 Tataouine

RC : B2188752016

MF : 1452612 TAM000

CNSS : 556243-45

Les Actionnaires de la SOCIETE DE L'ENVIRONNEMENT, DE PLANTATION ET DE JARDINAGE DE TATAOUINE SEPJT, sont convoqués en l'assemblée générale extraordinaire conformément aux dispositions de l'article 388 de code des sociétés commerciales, le mardi 16 novembre 2021 à 11h, à Hôtel El Rayyan à Tataouine.

Tout actionnaire peut se faire représenter par toute personne munie d'un pouvoir à déposer, dûment signé, trois jours au moins avant la réunion, au siège social de la société.

Les documents de l'assemblée générale extraordinaire sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société.

2021R02654SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Du jeudi 25 novembre 2021

Ministère de Commerce et du Développement des Exportations

SOCIETE ELLOUHOUM

S.A au capital de 3.000.000 dinars

Siège social : Avenue du 3 Août 1903 - El Ouardia Tunis

Le conseil d'administration de la société Ellouhoum invite tous les actionnaires de la société à assister à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire fixée pour le jeudi 25 novembre 2021 à 9h du matin au siége de la société sis à l'avenue du 3 Août 1903 - El Ouardia - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Approbation de la date de tenue de l'Assemblée générale ordinaire relative à l'exercice 2020

2/ Lecture et discussion da rapport d'activité relatif à l'exercice 2020

3/ Examen et discussion des états financiers relatifs à l'exercice 2020

4/ Lecture et discussion du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes afférant à l'exercice 2020

5/ Approbation du rapport d'activité et des états financiers se rapportant à l'exercice 2020

6/ Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2020

7/ Affectation du résultat de l'exercice 2020

8/ Fixation des jetons de présence pour l'année 2020

9/ Cooptation de trois administrateurs

10/ Renouvellement des missions des membres du conseil d'administration de la société Ellouhoum.

2021R02660SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Du jeudi 25 novembre 2021

MINISTERE DE COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT DES EXPORTATIONS, SOCIETE ELLOUHOUM

S.A au capital de 3.000.000 dinars

Siège social : Avenue du 3 Août 1903 - El Ouardia Tunis

Le conseil d'administration de la société Ellouhoum invite tous les actionnaires de la société à assister à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire fixée pour le jeudi 25 novembre 2021 à 12h au siège de la société sis à l'avenue du 3 Août 1903 - El Ouardia - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Approbation de la continuité de l'activité de la société Ellouhoum conformément à l'article 388 du code des sociétés commerciales.

2021R02661SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire du 26/11/2021

ARAB TUNISIAN BANK

Société anonyme

Au capital de 100.000.000 DT

Siège social à Tunis 9, rue Hédi Nouira

Identifiant Unique au RNE : 0014161 Q

Matricule fiscal : 14161/Q/P/M/000

Mesdames et Messieurs les actionnaires de l'ARAB TUNISIAN BANK sont invités à participer à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 26 novembre 2021 à 10 heures du matin à l'hôtel «Novotel Tunis Lac - Les Berges du Lac 2» et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'opération d'augmentation du capital,

2. Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif à la suppression du droit préférentiel de souscription,

3. Lecture du rapport du commissaire aux apports relatif à l'octroi d'un avantage particulier,

4. Augmentation du capital,

5. Suppression du droit préférentiel de souscription,

6. Octroi d'un avantage particulier,

7. Modification corrélative des statuts,

8. Pouvoirs en vue des formalités.

Les documents afférents à cette Assemblée; y compris l'acte de mandat spécial pour les actionnaires souhaitant se faire représenter, sont mis à la disposition des actionnaires, pendant les délais légaux, au siège social de l'ATB (Direction des Etudes, de l'Investissement Stratégique et des Participations).

Cet avis tient lieu de convocation individuelle.

2021R02669SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire exercice 2020

KARAWAN

Société Hôtelière Balnéaire et Touristique

S.H.B.T KARAWAN

S.A au capital de 2 010 000 dinars

Siége social : Boulevard Hédi Chaker Corniche Sousse

Matricule Fiscal : 0004725A/A/M/000

Registre National des Entreprises : 0004725A

Messieurs les actionnaires de la Société Hôtelière Balnéaire et Touristique «KARAWAN» à Sousse sont invités à se réunir :

En assemblée générale ordinaire:qui aura lieu le vendredi 3 décembre 2021 à onze heures (11 H) au siège social à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Approbation de la procédure et le délai de la convocation de l'assemblée générale ordinaire pour l'exercice 2020,

2) Lecture du Rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de l'exercice 2020,

3) Lecture du rapport général du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2020,

4) Approbation, du Rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de l'exercice 2020 et les Etats Financiers arrêtés y afférents,

5) Approbation des opérations et conventions prévues par les articles 200 et 475 du code de Sociétés Commerciales,

6) Affectation de résultat de l'exercice 2020,

7) Quitus aux Administrateurs pour la Gestion de l'exercice 2020,

8) Pouvoir des formalités juridiques.

PS : Nous vous informons que tous les documents destinés à cette assemblée sont tenus à votre disposition au siège social de la Société dans le délai légal soit 21 jours avant la tenue de la dite Assemblée, pour les actionnaires qui sont empêchés à assister à l'assemblée peuvent donner procuration à un des actionnaires de la Société de se présenter pour lui permettre de voter sur les résolutions présentées.

2021S01174SANB3

Convocation à l'AGO SERVITEL

SA au capital 3 400 000 DT

Siège social : Avenue de l'environnement 9060 Testour Béja

Identifiant Unique : 1203428K

Messieurs les actionnaires de la société SERVITEL sont convoqués à la réunion de l'AGO qui se tiendra le 26 novembre 2021 à 11 Heures au siège pour débattre de l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport d'activité de la société pour l'année 2020.

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes 2020.

3. Approbation des états financiers de l'exercice 2020.

4. Quitus aux administrateurs.

5. Affectation du résultat de l'exercice 2020.

6. Approbation des conventions prévues par l'article 200, 205 et 475 du CSC.

7. Pouvoirs.

2021402610SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire n°28

Compagnie Tuniso-Koweito-Chinoise de Pétrole

Société anonyme

Capital social : 100 000 dinars

Rue 8366, Espace El Aziz Bloc "B"

B.P. 74 - 1073 Montplaisir

Les actionnaires de la Compagnie Tuniso-Koweito-Chinoise de Pétrole (CTKCP) sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire, qui se tiendra le 26 novembre 2021 à 12 heures au siège de la compagnie sis à l'Immeuble Espace El Aziz, Montplaisir - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Endossement du retard de la tenue de l'AGO n°28.

2. Ratification de la nomination des nouveaux membres du conseil d'administration.

3. Discussion et approbation du rapport du Conseil d'Administration pour l'année 2020.

4. Examen et discussion des rapports du commissaire aux comptes pour l'année 2020.

5. Approbation des conventions réglementées prévues dans le rapport spécial du commissaire aux comptes (conformément à l'article 200 du code des sociétés commerciales).

6. Approbation des états financiers de l'exercice 2020.

7. Jetons de présence au titre de l'exercice 2020.

8. Quitus au Conseil d'Administration et sa libération de toute responsabilité des actes de gestion qu'il a accompli au cours de l'année 2020.

2021402618SANB3

ACTES ADMINISTRATIFS

Avis au public

Avis au public

Le public est informé que Mr. Fethi Trabelsi a déposé une demande auprès du gouvernorat de Sfax le 4/10/2021 en vue de l'ouverture d'un établissement classé de 2ème catégorie qui consiste en une Huilerie située à route Menzel Chaker km 30 délégation Menzel Chaker gouvernorat de Sfax conformément aux plans annexés à la demande.

Toute réclamation contre l'ouverture de cet établissement doit être adressée à monsieur le Gouverneur de Sfax ou à monsieur le délégué de Menzel Chaker dans un délai d'un mois à dater du jour d'affichage de cet avis.

Les plans annexés à la demande seront communiqués au public dans le bureau du gouvernorat de Sfax et à la délégation de Menzel Chaker ou la municipalité de Menzel Chaker.

DIVERS

Avis au public

Déclaration de perte de titre de propriété

Mer Mehrez Ben Ameur titulaire de cin n°08720829 délivrée le 02/02/2013 déclare la perte du titre foncier constatif n°29195 du titre foncier n°195548 j sis au n°3 rue El Karama cité Essaada Khaznadar Bardo conformément à la déclaration d'honneur le 28/10/2021.

2021T01003DIVD2

Annonce du Jugement

Suite au jugement n°196 du 6/7/2021 par le tribunal de première instance Nabeul. «En soumettant la demanderesse Amira Bent Mohamed Ben Ali Hadad au plaignant à l'interdit Maher ben Mohamed ben Ali Hadad pour gérer ses affaires et toutes ses opérations financières et la représenter devant toutes les juridictions et services publics et privés, pourvu qu'elle ne dispose pas de ses biens qu'avec l'autorisation spéciale de ceux qui ont le pouvoir d'examiner et autoriser de demandeur, à publier le contenu de ce jugement au journal officiel de la République Tunisienne après l'expiration du délai d'appel, qui a été notifié le 8/9/2021 selon le procès-verbal n°21893. Cette annonce a été émise par le cabinet du maître Karima Klouj avocate à la cour de cassation située à la rue Habib Bourguiba Nabeul.

2021R02638DIVD2

Annonce du Jugement

Suite au jugement n°197 du 6/7/2021 par le tribunal de première instance Nabeul. «En soumettant la demanderesse Amira Bent Mohamed Ben Ali Hadad au plaignant à l'interdit

Anis Ben Mohamed Ben Ali Hadad pour gérer ses affaires et toutes ses opérations financières et la représenter devant toutes les juridictions et services publics et privés, pourvu qu'elle ne dispose pas de ses biens qu'avec l'autorisation spéciale de ceux qui ont le pouvoir d'examiner et autoriser de demandeur, à publier le contenu de ce jugement au journal officiel de la République Tunisienne après l'expiration du délai d'appel, qui a été notifié le 8/9/2021 selon le procès-verbal n°21892. Cette annonce a été émise par le cabinet du maître Karima Klouj avocate à la cour de cassation située à la rue Habib Bourguiba Nabeul.

2021R02639DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Monsieur Sami Ben Sadok Elmonser déclare la perte du titre de propriété n°03/19188 daté le 20/11/2007 objet du titre foncier n°18610 Mahdia Situé à Rejiche gouvernorat Mahdia. Une Attestation de perte a été délivrée par le poste de police Nationale de Rejiche sous le n°261 du 27/10/2021.

2021S01176DIVD2

Avis

Madame Fathia Chabchoub annonce qu'elle possède un terrain de superficie 980 m² sise route de Mahdia km 14 Sfax.

Son titre de propriété a disparu et elle désire se faire délivrer une 2ème copie originale.

Tout contestant devra s'adresser au bureau Salah Feki 1 rue mallek Sfax dans un délai de 30 jours de la parution de cet avis.

2021X01229DIVD2

Avis

Monsieur Chokri Daoud annonce qu'il possède un terrain de superficie 508.75 m² sise route de Mahdia km 8 Sfax son titre de propriété a disparu et il désire se faire délivrer une 2ème copie originale.

Tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Salah Feki 1 rue Mallek Sfax dans un délai de 30 jours de la parution de cet avis.

2021X01230DIVD2

Avis

Monsieur Abdelkarim Ben Taieb Essesi déclare que son titre de propriété d'un terrain d'une superficie de 621 m² sise sur la route de Saltania Km 11 a disparu. Il veut extraire un autre titre. Toutes oppositions doit être aux bureaux de notaire Ketata Moncef sise place 5 décembre n°14 Sfax Médina dans un délai de 30 jours de ce jour.

2021X01231DIVD2

Ministère du Transport et de logistique
Office de la Marine Marchande et des Ports

AVIS DE DECOUVERTE DES EPAVES MARITIMES

Vu la loi n° 89-21 du 22 février 1989 relative aux épaves maritimes et notamment son article 5

N° ORDRE	Identification épaves	Signes distinctifs de débris	Date de Découverte	Lieu de Découverte	Lieu de conservation	Date d'envoi du projet de découverte ou de vente à la direction de la FLOTTE	Observations
1	Barque en polyester	Longueur : 4.81 m	27/03/2009	Tabarka	Port de pêche Tabarka	25/05/2009	Etat : Moyen
2	Un grand morceau d'aluminium	Longueur : 7 m	29/04/2014	Tabarka	Port de pêche Tabarka	08/05/2014	Etat : Moyen
3	Environ 10 m de filets de pêche		17/05/2014	Tabarka	Garage Quartier Maritime de Tabarka	22/10/2014	Etat : Moyen
4	* Ancre * 10 m de chaine * 3 feux de navigation		01/07/2013	Tabarka	Garage Quartier Maritime de Tabarka	14/07/2014	Etat : Moyen
5	Bouée flottante	jaune	27/01/2015	Tabarka	Garage Quartier Maritime de Tabarka	28/01/2015	Etat : Moyen
6	Bouée flottante	rouge	16/02/2015	Tabarka	Garage Quartier Maritime de Tabarka	20/02/2015	Etat : Moyen
7	Barque en bois couverte de résine	Longueur : 5 m	19/02/2016	Tabarka	Port de pêche Tabarka	22/02/2016	Etat : Moyen
8	Barque en bois couverte de résine	Longueur : 6.5 m	30/05/2016	Tabarka	Port de pêche Tabarka	01/06/2016	Etat : Moyen

LA REPUBLIQUE TUNISIENNE

MINISTERE DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE

Office de la Marine Marchande et des Ports

AVIS DE DECOUVERTE DES EPAVES MARITIMES

Conformément à l'article 5 de la loi n°89 -21 du 22 février 1989 relative aux épaves maritimes

N°	Désignation	nombre	caractéristiques	Signes distinctifs	Lieu de Découverte	Date Découverte	Lieu de Dépot
01	CATAMARAN	01	L = 04.90m Larg= 01.80m C = 00.75m	Couleur BLANC	Au large	13/12/2020	GARDE DES FRONTIERES MARITIME HOUMT SOUK
02	BARQUE CONSTRUIT EN BOIS	01	L = 5.00m Larg= 01.95m C = 00.60m	Couleur BLEU	Au large	07/01/2021	GARDE DES FRONTIERES MARITIME AGHIR
03	BARQUE CONSTRUIT EN BOIS	01	L = 06.45m Larg= 02.00m C = 00.46m	Couleur BLEU	Au large	07/01/2021	GARDE DES FRONTIERES MARITIME AGHIR
04	NAVIRE CONSTRUIT EN POLYSTER	01	L = 04.65m Larg = 01.90m	Couleur BLEU	Au large	17/08/2020	RIGION MARITIME DJERBA

LA REPUBLIQUE TUNISIENNE

MINISTERE DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE

Office de la Marine Marchande et des Ports

AVIS DE DECOUVERTE DES EPAVES MARITIMES

Conformément à l'article 5 de la loi n°89 -21 du 22 février 1989 relative aux épaves maritimes

N°	Désignation	nombre	caractéristiques	Signes distinctifs	Lieu de Découverte	DateDécouverte	Lieu de Dépot
01	NAVIRE CONSTRUIT EN BOIS	01	L = 06m Larg= 03m	Couleur bleu	Au large	28/08/2020	ECHOUE COTES JDARIA
02	NAVIRE CONSTRUIT EN POLYSTER	01	L = 05.75m Larg= 02.30m	Couleur bleu Nom : BAYLINER	Au large	07/09/2020	PORT DE PECHE HOUMT SOUK
03	NAVIRE CONSTRUIT EN POLYSTER	01	L = 04.90m Larg=01.95m	Couleur NOIR & BLANC	Au large	24/09/2020	MARINA HOUMT SOUK
04	CANOT A RAMES CONSTRUIT EN BOIS	01	L = 04.94m Larg =1.90m	Couleur bleu	Au large	23/08/2020	MARINA HOUMT SOUK
05	NAVIRE EN BOIS REVETU EN POLYSTER	01	L = 09.60m Larg = 02.60m	Couleur gris	Au large	20/08/2020	ECHOUE à SIDI ZAYED
06	NAVIRE CONSTRUIT EN POLYSTER	01	L = 04.70m Larg = 01.98m	Couleur blanc	Au large	08/09/2020	MARINA HOUMT SOUK
07	NAVIRE CONSTRUIT EN POLYSTER	01	L = 04.95 m Larg = 01.88m	Couleur blanc	Au large	11/08/2020	MARINA HOUMT SOUK
08	NAVIRE EN BOIS REVETU EN POLYSTER	01	L = 08.60 m Larg = 02.60 m	Couleur bleu	Au large	16/10/2020	PORT DE PECHE D'ELKETEF
09	NAVIRE CONSTRUIT EN POLYSTER	01	L = 04.99 m Larg = 01.80m	Couleur blanc	Au large	08/07/2020	SRSM ZARZIS
10	NAVIRE CONSTRUIT EN POLYSTER	01	L = 04.97 m Larg = 01.80m	Couleur blanc	Au large	20/08/2020	SRSM ZARZIS
11	NAVIRE EN BOIS REVETU EN POLYSTER	01	L = 10.50 m Larg = 02.85m	Couleur bleu	Au large	09/10/2020	SRSM ZARZIS
12	NAVIRE EN BOIS REVETU EN POLYSTER	01	L = 10.60 m Larg = 02.70m	Couleur bleu	Au large	21/10/2020	SRSM ZARZIS

2021R02636DIVD2